

ADRESSE DE LA FNCL

AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE NOUVELLEMENT INVESTI ET AU PREMIER MINISTRE

Alors qu'un nouveau quinquennat s'ouvre, la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) tient à s'adresser au président de la République et à son premier ministre afin qu'ils portent une attention toute particulière aux problématiques de la filière, producteurs et transformateurs, qui ont besoin d'engagements clairs mais également d'actes forts dans un contexte de mutation sans précédent lié à la sortie des quotas et la dérégulation des marchés. Pour les seules coopératives laitières, il s'agit d'accompagner et de soutenir l'activité de leurs 55 200 associés-coopérateurs, 240 entreprises appartenant à leurs producteurs, et 20 000 salariés qui sont présents partout sur le territoire, et qui représentent la moitié de l'activité laitière aujourd'hui en France.

Parmi les prochaines échéances prévues, figurent les « Grenelles de l'alimentation et de l'agriculture », un moment essentiel pour entendre les positions des différentes parties prenantes. La FNCL souligne l'importance de ce grand rassemblement mais en attend des décisions effectives qui devront aller dans le sens du soutien aux logiques de filière et de la compétitivité des entreprises, sans pour autant entraver la vie économique ou mettre dos à dos les différents opérateurs.

« L'agriculture et l'agroalimentaire français, de façon connexe, représentent un enjeu capital pour notre pays, et doivent faire partie des priorités de cette nouvelle ère de gouvernance : la FNCL appelle ainsi au pragmatisme économique, fiscal et législatif, à l'intelligence des logiques de filière pour une compétitivité restaurée, à la création et la juste répartition de la valeur, et à une Europe forte pour mieux protéger les éleveurs et les filières », déclare Dominique Chargé, président de la FNCL.

C'est à travers un certain nombre de mesures mûrement élaborées - et présentées ci-après - que la FNCL s'en remet aujourd'hui au président de la République nouvellement élu et au premier ministre nommé, afin qu'ils puissent les prendre en considération dans leurs prochaines décisions.

A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par leurs associés-coopérateurs. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros en 2015. Plus de 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.

Le programme de la FNCL en quelques mots

Pour équilibrer une Europe forte et la prise en compte des réalités locales, la FNCL propose deux dimensions :

- **Dans le cadre de préparation de la PAC 2020** : l'évolution des fonds communautaires vers plus de gestion de la volatilité (notamment via la mise en place d'une assurance marge ou d'aides contra cycliques). En termes de proposition concrète, cette évolution se traduit par des outils de long terme, réactifs, efficaces et qui s'appliqueraient à tous : des indicateurs européens et un système de gestion de crise.
- **D'un point de vue local** : la collecte dans les zones difficiles est toujours un enjeu majeur. **La filière laitière y représente 13 500 exploitations et plus de 20 000 emplois directs.** Cependant, le surcoût total évalué pour la collecte du lait en zone de montagne est estimé à 47,5 millions d'euros. Pour y faire face, la FNCL propose d'ouvrir un dispositif d'aide à la collecte à l'ensemble des entreprises pour leurs sites en zone de montagne :
 - au niveau national, par l'allègement des charges de gasoil et des charges sociales ;
 - au niveau régional, par l'aide à l'investissement sur le matériel.

Pour améliorer la compétitivité de nos entreprises, à l'amont comme à l'aval, la FNCL propose des mesures :

- **Pour faciliter l'emploi et la formation** : la sécurisation économique des financements, la revalorisation des futures retraites des jeunes exploitants, l'allègement des charges sociales pour toute exploitation créant des emplois, etc. **Pour rappel, 12 500 emplois « Equivalent Temps Plein »** : c'est le besoin estimé en termes d'emplois de salariés agricoles dans le secteur laitier.
- **Pour dynamiser l'attractivité de la filière et la qualité de la formation aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire** : le renforcement des partenariats entre les entreprises laitières (production et transformation) et les différentes structures éducatives, mais aussi la refonte de la formation initiale ;
- **Pour structurer la filière et faire face à la volatilité des prix** : des mesures fiscales simples, applicables immédiatement, avec trois niveaux envisagés :
 - du côté des exploitations : la possibilité de faire des réserves défiscalisées ;
 - du côté des entreprises : une fiscalité adaptée afin de favoriser l'organisation collective de l'offre avec transfert de propriété ;
 - Enfin, du côté des entreprises comme des exploitations, le report des charges sociales vers une TVA qui mettrait à contribution les produits d'importation notamment.
- **Pour instaurer des relations commerciales équilibrées** : en cohérence avec Coop de France, la refonte de la Loi de modernisation de l'économie (LME) : il devient urgent de s'y atteler par le biais d'un nouveau texte qui intégrerait une approche qualitative et de traçabilité sur les produits, qui ne se baserait pas uniquement sur les prix mais privilégierait la création de valeur.

Pour renforcer la visibilité des coopératives laitières à l'international, la FNCL suggère notamment :

- **D'intensifier le soutien à l'export** en maintenant la problématique « export » au sein du ministère des affaires étrangères ;
- **De mettre en place des accords bi ou multilatéraux** (dont l'OMC), en faisant en sorte que l'Europe ne soit pas la seule dans le monde à appliquer les règles ;
- **D'accélérer les agréments de sites industriels pour exporter.**